



Communiqué

Le Groupe DMC a informé, le mardi 29 avril 2008, les instances représentatives du personnel des difficultés de trésorerie rencontrées par les différentes sociétés du Groupe (DMC SA, DMC Tissus et Loisirs & Création).

Cette situation provient de la dégradation persistante de l'environnement économique dans lequel le Groupe exerce ses activités (poursuite de la baisse du dollar, baisse de la consommation depuis le début de 2008 et afflux de produits en provenance d'Asie).

A cette occasion, François Demoulin, Président du Directoire de DMC a déclaré :
« Le Groupe est confronté à d'importantes difficultés de trésorerie et nous sommes contraints d'aller devant le Tribunal de Commerce, seule solution pour rechercher les moyens de donner toutes leurs chances aux différentes sociétés du Groupe. ».

Le Groupe a donc décidé de saisir le Tribunal de Commerce de Paris dès le mercredi 30 avril pour lui faire état des difficultés de trésorerie de ses différentes sociétés. Il appartiendra à celui-ci de décider des procédures à suivre pour rechercher les meilleures solutions adaptées aux problèmes que traverse le Groupe.

Le Tribunal pourrait convoquer une audience dans les premiers jours du mois de mai.

Paris le 29 avril 2008
